



Bulletin d'inscription scenes libre de Yvetot cos game show du 29 avril

Nom\* :

Pseudo Cosplayeur\* :

Prénom\* :

Cosplay\* : Fait main  En partie  Acheté

Prenom :

Age\* :

Pseudo sur les réseaux sociaux Cosplay :

Mail \* :

Téléphone \* :

Nom du personnage\* :

Nom de l'univers\* :

Description du personnage\* :

**N'OUBLIE PAS DE FOURNIR UNE BANDE SON OU UNE VIDEO !**

\*Mention obligatoire

Acceptez-vous de recevoir des notifications par mail de nos futurs évènements : OUI

NON

**Merci de fournir à cette inscription :**

- Si vous êtes mineur, l'autorisation parentale complétée et signée par un représentant légal
- Description du cosplay et de l'univers
- Fichier audio ou vidéo au format MP3, MP4 de la prestation **2 minutes maximum**

---

**Autorisation  
parentale**

Je soussigné(e) Monsieur/Madame.....agissant en qualité de père ou mère, autorise mon fils/ma fille ..... à participer au concours de Cosplay.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Fait à..... le .....

Signature :

## Généralités

**Article 1 :** Tout participant doit approuver et respecter, sans condition, le présent règlement

**Article 2 :** Les participants autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant la convention, dans le cadre de la communication ou promotion de la convention et de l'association Cos and Play.

## Sécurité

**Article 3 :** Pour des raisons de sécurité l'utilisation des objets suivants est interdite :

- Armes blanches
- Armes à feu
- Les répliques d'armes trop ressemblantes (type airsoft...)
- Produits inflammables, explosifs, corrosifs ou salissants
- Liquides

Sont également proscrits les paillettes, la nourriture et autres éléments qui resteraient sur scène. Les reproductions fabriquées par les participants seront autorisées sous réserve de non dangerosité. Pensez à envoyer des photos.

**Article 4 :** Tout objet, ou comportement à caractère raciste, sexuel ou offensant est interdit. Les prestations doivent rester tous publics, l'auditoire pouvant être composé d'enfants.

**Article 5 :** Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du ou des participants.

## Les inscriptions

**Article 6 :** Les personnages dit OC (original-character) sont autorisés.

**Article 7 :** Les candidats peuvent s'inscrire via l'adresse mail suivante [cosandplay.asso@gmail.com](mailto:cosandplay.asso@gmail.com) avec l'objet **Scene libre YCGS 2023 à partir du 12 Avril jusqu'au 26 avril 21h00 dans la limite des places disponibles** (20 places).

**Article 8 :** Les mineurs devront fournir un accord parental signé par leurs représentants légaux, ainsi qu'une copie du règlement signé par ces derniers.

## La représentation

**Article 9 :** Les participants auront à leur disposition un temps de 2 minutes pour les représentations.

**Article 10 :** Les participants devront se présenter à 1h avant la scène au stand afin d'effectuer un appel.

**Article 11 :** Les candidats souhaitant participer en groupe sont autorisés. Un temps supplémentaire de 20 seconds par participants dans la limite de 1 minute additionnelle.

**Article 12 :** Il est interdit aux participants de monter et de descendre autrement sur scène que par les voies obligatoires.

**Article 13 :** Afin d'agrémenter la prestation, les participants peuvent fournir un fichier audio ou vidéo (format mp3 ou mp4 obligatoire). Tous les fichiers joints à l'inscription devront être identifiables (**nom, prénom et pseudonyme ainsi que le personnage incarné**). La convention ne pourra assurer un quelconque montage audio ou vidéo sur place ou avant l'événement. Les documents audios devront parvenir impérativement à l'équipe lors de l'inscription (**exemple de fichier « Jean\_Bon\_JBCosplay\_Mario.mp4 »**).

### **Non responsabilité**

**Article 14** : L'association Cos And Play ne pourra être tenue responsable si un participant est victime de dommages corporels provoqués par un tiers ou par une négligence de sa part. L'association Cos And Play ne pourra être tenue responsable de tout vol. Les participants sont entièrement responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux matériels de la convention ou l'un de ses partenaires ou prestataires.

**Article 15** : Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera automatiquement descendu de scène.

Signature

Précédée de la mention Lu et Approuvé